

Un engagement collectif et individuel

Événement à potentiel traumatique, violence, harcèlement, incivilité, voilà des risques complexes, parfois difficiles à nommer, à reconnaître et, encore plus, à comprendre. Les racines de ces risques plongent au cœur de la nature humaine. Ils nous concernent tous, nous interpellent, nous bousculent. Ces risques mettent en lumière notre part d'ombre. Notre première responsabilité, en tant que travailleuse, travailleur, gestionnaire ou organisation, est d'y porter toute notre attention.

Nous savons que ces risques sont en forte croissance et affectent, de manière variable, tous les milieux de travail de notre secteur. Nous savons aussi qu'il y a une volonté commune de les prendre en charge. Cette volonté est elle-même soutenue par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) dont l'objet, rappelons-le, est « l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs¹. »

Dans l'esprit paritaire de la LSST, toutes les organisations sont appelées à mettre en place des mécanismes de prévention en matière de risques psychosociaux². Cet effort organisationnel est nécessaire pour donner un cadre durable et efficace aux actions préventives.

Les racines de ces risques plongent au cœur de la nature humaine.

À défaut d'une telle structure (pensons à des programmes, des politiques, des procédures), la prévention et ses bénéfices sont voués à la bonne volonté individuelle et à la spontanéité de l'initiative.

Si les actions individuelles trouvent leur force en prenant appui sur la référence collective, il faut reconnaître que celle-ci se concrétise et s'actualise par la somme des actions individuelles qui l'alimentent en retour. L'engagement collectif se nourrit de l'engagement individuel. L'inverse est aussi vrai. En prévention des risques psychosociaux, il est bon de se rappeler que toute personne a un pouvoir d'action. Et en cette matière, chaque geste compte. ■

RÉFÉRENCES

1. *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ c S-2.1, art. 2. <https://canlii.ca/t/6f0jv>
2. Selon la terminologie de la CNESST, les risques psychosociaux regroupent les événements à potentiel traumatique, la violence et le harcèlement.



Géraldine Spitz
coprésidente patronale

Géraldine Spitz



Jennifer Genest
coprésidente syndicale

Jennifer Genest



Pascal Tanguay
directeur général
ptanguay@asstsas.qc.ca

Pascal Tanguay

Deux départs

Après six ans comme conseillère en SST, **Josée Lamoureux** a pris sa retraite en juillet dernier. Forte de son expertise en prévention de la violence, elle a largement contribué à la refonte du *Programme Oméga*. Avec ses collègues de l'ASSTSAS, spécialement avec Julie Bastien (une autre jeune retraitée!), elle a développé le programme-cadre en prévention de la violence. Après une vie professionnelle des plus actives, nous lui souhaitons des jours doux, lumineux et rythmés par les saisons !



Lucie Legault a pris sa retraite en juillet dernier après 23 ans de service en tant que conseillère en SST. À son arrivée à l'ASSTSAS, elle a grandement travaillé à définir et à bâtir le champ d'expertise et d'intervention en santé psychologique. Tout au long de sa carrière, elle a cherché à positionner la santé psychologique au cœur de la SST en mettant de l'avant les meilleures pratiques organisationnelles. Souhaitons à cette philosophe dans l'âme de continuer à croître au gré des lectures, des rencontres et des découvertes !

